

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2018-13

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX
ET DE MATERIEL AVEC
L'ASSOCIATION DES
CENTRES SOCIAUX ET
CULTURELS DE
CALUIRE ET CUIRE -
ANNEES 2018/2019

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Par délibération séparée, il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la signature de la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire. L'article 5.3 de cette convention prévoit la mise à disposition de locaux et de matériel dans le cadre de conventions spécifiques.

Aussi, en complément de l'article 5.3 de la convention tripartite d'objectifs et de moyens et pour la même durée, à savoir 2018/2019, la mise à disposition gratuite et exclusive de locaux municipaux ainsi que de matériel permettra à l'Association de poursuivre ses activités au sein de ses deux centres sociaux implantés sur les quartiers de Montessuy et de Saint-Clair.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel avec l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire sur la durée 2018/2019 ci-annexée,

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET